

Séance du 07 Octobre 2010

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> octobre 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, MM. Gouffrant, Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Castel à Mme Demont ; M. Lacassagne à Mme Darmendrail ; Mme Doucet-Joyé à Mme Boé.

**ABSENTE** : Mme Loupien-Suares

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

M. Jaussaud présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **SPORTS** – Convention d'utilisation et de gestion de la structure artificielle d'escalade.

Dans le cadre de sa politique de développement des sports de montagne, la Ville de Bayonne a créé en 2010 une nouvelle structure artificielle d'escalade (SAE) de 421 m<sup>2</sup> et de 14 mètres de hauteur dans l'enceinte du mur à gauche du complexe sportif Sainte-Croix.

Cet équipement qui comprend trois espaces d'évolution distincts vise à répondre indifféremment :

- aux projets éducatifs des établissements de l'Education Nationale (écoles, collèges, lycées et université) ;
- aux projets d'animations, portés par la Ville de Bayonne en faveur des jeunes et des habitants du quartier ;
- aux projets sportifs développés par les clubs d'escalade.

Sur ce dernier point, la Ville de Bayonne a accompagné la création d'un collectif d'escalade regroupant les quatre associations utilisatrices de la structure artificielle d'escalade (Añamendi, le Club Alpin Bayonne Pays-Basque, Oxygène, Léo Lagrange).

Le « Collectif SAE de Bayonne » constitué en association et composé de deux représentants désignés par chaque club sera l'interlocuteur unique de la ville de Bayonne pour toute question relative à la gestion et à l'animation de la structure artificielle d'escalade.

En conséquence, je vous demande d'approuver les termes de la convention ci-annexée fixant les conditions d'utilisation et de participation à la gestion de l'équipement par l'association « Collectif SAE de Bayonne » et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.